

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18-06-2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT du mois de JUIN, à DIX-NEUF heures TRENTE, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de Samatan.

Date de convocation du conseil et affichage : 12/06/2024 Conseillers municipaux : 19

Conseillers municipaux en exercice: 19

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19/06/2024 Présents: 14

Votants : 18

## Présents :

Mesdames Eliette CHAUCHE, Carole DAIGNAN, Huguette DUPIRE, Flavie FORTIN, Marlène GREBIL et Josette ROUDIE.

Messieurs, Stéphane LAVERAN, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR, Didier VILLATE et Didier VILLEMUR.

## \* Excusés ayant donné procuration :

Amélie BENEDET a donné pouvoir à Huguette DUPIRE, Catherine LAURENS a donné pouvoir à Hervé LEFEBVRE et Erick CONSTENSOU a donné pouvoir à Serge SASSIER, Emmanuel PUJOL a donné pouvoir à Pierre LONG.

\* Absent: Monsieur Valentin LACAZE

\* Secrétaire de séance : Didier VILLATE

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
Information au conseil		Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021 :  * 2024MAI29_01 : Demande de subvention à la Région pour la création de deux pistes de padel  * 2024MAI29_02 : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour les deux pistes de padel
2024JUIN18_01	Adoptée	Acceptation de l'offre d'emprunt du Crédit Agricole : Le conseil a accepté les conditions de l'emprunt proposé par le Crédit Agricole : 500 K€ sur 20 ans au taux de 3,87% (annuité constante)
2024JUIN18_02	Adoptée	Acceptation de l'offre d'emprunt de la Banque Postale : Le conseil a accepté les conditions de l'emprunt proposé par la Banque Postale : 500 K€ sur 25 ans au taux de 4,03% (amortissement constant)
2024JUIN18_03	Adoptée	Régularisations foncières par un échange avec M GESTA: Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et les actes subséquents pour procéder officiellement à l'échange d'une portion de l'impasse des Jardins et de la parcelle desservie BO 386 contre les parcelles AE 200 et 202 (voirie de la Cité du Soulan).
2024JUIN18_04	Adoptée	Engagement d'une procédure d'échange pour rétablir un chemin rural avec M. Batiot :  Le conseil a engagé la procédure d'échange de chemin rural afin d'organiser la consultation du public puis les mesures de publicité nécessaires préalablement à la rédaction de l'acte.
Numéro	Vote	Intitulé & Contenu

		Acquisition de parcelles pour le cheminement piétonnier de La Rente : En 2012, la commune a procédé à l'achat des parcelles nécessaires
	Ajournée	à la réalisation du piétonnier route de Toulouse. Deux propriétaires ont refusé de céder leur parcelle mais le piétonnier a tout de même été réalisé, y compris sur les parcelles qui sont restées propriétés privées.
		Les deux propriétaires privés sont aujourd'hui favorables à la cession de leurs parcelles, dans les mêmes conditions que prévues en 2012. L'achat sera réalisé par acte administratif en la forme authentique.
		En l'absence de projet d'acte, la délibération est ajournée.
		Réintégration d'une portion du parking de sable dans le domaine communal :
	Adoptée	Le conseil a adopté la réintégration dans le domaine public de la
2024JUIN18_05		portion de parcelle BO 591 que Damien Chauché, au titre de la SCI
_		ELGELDA, avait envisagé d'acquérir auprès de la mairie, après que
		celui-ci ait finalement renoncé, malgré le déclassement par la mairie
		de cette portion de parcelle.
		Remboursement de frais de réparation du minibus municipal à un
		responsable associatif:
		Le conseil a adopté le remboursement de 601,61 € correspondant à
2024JUIN18_06	Adoptée	une facture de réparation du minibus prise en charge
		personnellement par un membre de l'association La Roue Libre au cours d'un voyage effectué avec ce minibus mis à disposition par la
		Mairie.
		Demande de subvention de l'association Gang des Matous pour la
		stérilisation des chats :
		L'association le Gang des Matous propose d'effectuer la mission de
		stérilisation des chats errants pour le compte des communes mais
		sollicite une subvention d'appui. La Commune peut toutefois
	Ajournée	solliciter pour amortir le coût de cette subvention, l'aide à nouveau
		d'associations nationales de sauvegarde des animaux.
		En attente de la demande à effectuer par la Mairie auprès de ces
		organismes et/ou de l'examen du budget pour réorienter des
		crédits affectés au budget primitif, le conseil décide d'ajourner sa décision.
		Avenant à la convention ACTES avec la Préfecture du Gers pour
		transmission des budgets :
2024JUIN18_07	Adoptée	Le conseil a adopté un avenant à la convention ACTES passée avec
		les services de l'Etat pour la transmission dématérialisée des actes
		budgétaires.